

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Décembre 2023

PROJET DÉLIBÉRATION N°2023-32
CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN STAND DE PÉDALOS, PADDLE et
CANOËS SUR LA PLAGE DU BOURG D'HEM

L'an deux mille vingt-trois le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Étaient absents excusés : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, M. BATHIER
Jean-Louis.

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis
M. BATHIER Jean-Louis donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

M. Robert DESCHAMPS, Maire, sort de la salle le temps des délibérations.

Monsieur Christian POTHEAU, adjoint chargé du tourisme, explique que la SAS O' Z'Amis du lac, gérant de la buvette à la plage sollicite l'autorisation de louer des pédalos, des paddle et des canoës à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. Christian POTHEAU propose par conséquent qu'une convention soit signée avec la SAS O' Z'Amis du lac, au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 220 € pour l'année 2024,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et la SAS O' Z'Amis du lac,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces comptables nécessaires pour percevoir la redevance demandée.

Membres	10
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 décembre 2023

Le Bourg d'Hem, le 20 décembre 2023

Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 20 décembre 2023